

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE Tournon
CANTON DE LAMASTRE
COMMUNE D'ARDOIX

ARRETE N° 2025-04-01-017

LE MAIRE
DE LA COMMUNE D'ARDOIX

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
Vu le Code des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
Vu la demande de Madame Louise FAYA, Présidente du Comité des Fêtes en date du 1^{er} avril 2025,
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement de tous véhicules sur les places situées devant le local des kinésithérapeutes afin d'assurer des animations lors du passage de l'Ardéchoise le mercredi 11 juin 2025.

ARRETEMENT :

- ARTICLE.1. Afin de permettre au Comité des Fêtes d'organiser des animations lors du passage de l'Ardéchoise le mercredi 11 juin 2025
- Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules sur les places situées devant le local des kinésithérapeutes le mercredi 11 juin 2025 de 8 heures à 19 heures.**
- ARTICLE.2. La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'association sous le contrôle des services de la commune.
- ARTICLE.3. Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.
- ARTICLE.4. Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
 - M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
 - Madame la Présidente du Comité des Fêtes d'Ardoix,
 - M. le Directeur de l'Ardéchoise à Saint Félicien.

Fait à Ardoix, le 1^{ER} avril 2025

Le Maire,
Sylvie BONNET

